



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1367

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans et sur le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant en difficulté ou en situation de handicap

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Rapporteur : Madame la Conseillère Runel**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1367**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans et sur le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant en difficulté ou en situation de handicap**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération concerne le soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et ayant un projet spécifique en direction des familles en difficulté et des enfants en situation de handicap.

Cette action illustre l'intervention de la Métropole de Lyon sur la santé, la prévention, et la socialisation des enfants de moins de 6 ans et des adolescents.

L'utilité de cette intervention en faveur de l'accueil du jeune enfant se confirme à travers le nombre d'enfants concernés et la nature des difficultés auxquelles sont confrontés certains enfants et leurs parents. En effet, le bilan des actions 2015 fait ressortir les points suivants :

- en 2015, les associations soutenues par la Métropole ont accueilli plus de 3 424 jeunes enfants. Ces associations accueillent tous les enfants quelles que soient leur conditions de vie. Elles mènent des actions particulières en direction des enfants en difficulté et ou en situation de handicap :

. plus de 179 enfants en difficulté identifiés en 2015 : troubles du comportement, retard d'apprentissage du langage, contexte de violences conjugales, accueil d'urgence pour permettre l'accès à l'emploi ou la formation des parents,

. plus de 94 enfants en situation de handicap lourd, identifiés en 2015 : autisme, déficience sévère, maladies génétiques, handicap psychomoteur, etc.

L'accueil du jeune enfant permet aussi l'insertion sociale ou professionnelle des parents, les mamans en particulier. En 2015, l'action consolidée des différentes associations a permis d'inscrire 308 adultes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Enfin, l'ensemble des actions touche des publics en difficulté économique, bénéficiaires des minimas sociaux, estimés à plus de 350 familles sur le total des enfants accueillis (dont les fratries). L'essentiel des associations développe des actions transversales avec la protection maternelle et infantile (PMI), les acteurs de la santé, de l'insertion, de l'emploi et du logement, via les foyers de jeunes et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) notamment.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole aux associations suivantes :

Conventions 2016	Subventions Métropole en 2015 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2016 (en €)
1 - Adapei : Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, gestion de la passerelle du sourire, Lyon 3°	7 000	6 580
2 - Association de gestion et de développement des services, gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), Lyon 5°	6 300	5 922
3 - Association Célestine, Lyon 2°	3 000	2 820
4 - Association centre social de la Sauvegarde, gestion de vanille et chocolat, Lyon 9°	6 000	5 640
5 - Association des centres sociaux de Givors, gestion de 2 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)	3 500	3 290
6 - Association La crèche Saint Bernard, deux EAJE, Lyon 4°	7 000	6 580
7 - Association Dépann-familles, gestion de Dépann-familles, Lyon 1er	7 000	6 580
8 - Association entraide protestante de Lyon, micro-crèche "chaudoudoux" Lyon 7°	7 000	6 580
9 - Mutualité du Rhône, gestion de micro-crèches, Lyon 9° et Lyon 3°	7 000	6 580
10 - Association SLEA, gestion d'une micro-crèche, Lyon 6° - Action conduite sur 1 semestre en 2016	7 000	3 290
11 - Association SOS urgences mamans, Lyon 7°	700	658
12 - Association Union familiale de Perrache, gestion le cocon de Blandine, Lyon 2°	5 000	4 700
13 - Micro-crèche baby Némo, association Petit Némo, Villeurbanne	6 000	5 640
<b>Total 1</b>	<b>72 500</b>	<b>64 860</b>
14 - Association Souris Verte, Lyon 7°	50 000	47 000
15 - Croix-Rouge française, Villeurbanne	20 000	18 800
16 - Association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC), Lyon 9°	38 000	35 720
<b>Total 2</b>	<b>108 000</b>	<b>101 520</b>
<b>Total 3 = T1 +T2</b>	<b>180 500</b>	<b>166 380</b>

Les 3 associations spécialisées, Souris Verte, Croix rouge française et Association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC), totalisent plus du tiers des enfants en difficulté (70/179) et plus des 2 tiers des enfants en situation de handicap (63/94).

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - pour l'année 2016, l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 6 580 € au profit de l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei) située à Lyon 3°,
- 5 922 € au profit de l'Association de gestion et de développement des services située à Lyon 5°,
- 2 820 € au profit de l'Association Célestine située à Lyon 2°,
- 5 640 € au profit de l'Association centre social de la sauvegarde située à Lyon 9°,
- 3 290 € au profit de l'Association les centres sociaux de Givors pour la gestion de deux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) située à Givors,
- 6 580 € au profit de l'Association La crèche Saint Bernard pour la gestion de 2 EAJE située à Lyon 4°,
- 6 580 € au profit de l'Association Dépann-familles située à Lyon 1er,
- 6 580 € au profit de l'Association entraide protestante de Lyon située à Lyon 7°,
- 6 580 € au profit de la Mutualité du Rhône, gestion de 2 micro-crèches située Lyon 9° et Lyon 3°,
- 3 290 € au profit de l'Association SLEA pour la gestion de la micro-crèche située à Lyon 2°,
- 658 € au profit de l'Association SOS urgences mamans située à Lyon 7°,
- 4 700 € au profit de l'Association union familiale de Perrache, gestion le cocon de Blandine située à Lyon 2°,
- 5 640 € au profit de l'association Petit Némou pour la gestion de la micro-crèche située à Villeurbanne,
- 47 000 € au profit de l'Association Souris verte située à Lyon 7°,
- 18 800 € au profit de la Croix rouge française située à Villeurbanne,
- 35 720 € au profit de l'Association régionale des infirmes moteurs et cérébraux (ARIMC) située à Lyon 9°,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chaque bénéficiaire ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - fonction 411 :

- opération n° 0P35O3508A - compte 6574, pour un montant de 64 860 € au profit des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant accueillant plus spécifiquement des enfants en difficulté ou en situation de handicap,
- opération n° 0P35O3981A - compte 6574, pour un montant de 101 520 € à l'association Souris verte, à la Croix rouge française et à l'Association régionale des infirmes moteurs et cérébraux (ARIMC).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.**